

**DOCUMENTS A FOURNIR
 PAR LES NOUVEAUX STAGIAIRES
 DANS LES PLUS BREFS DELAIS**

Documents URGENTS pour le déclenchement du salaire	<input type="checkbox"/>	La notice individuelle destinée à la gestion administrative et financière jointe
	<input type="checkbox"/>	La photocopie de la carte vitale (pour les femmes, le numéro de Sécurité Sociale doit être le leur et non pas celui de leur mari ou parents)
	<input type="checkbox"/>	Une photocopie de la carte d'identité
	<input type="checkbox"/>	Une photocopie du livret de famille (pour les personnes mariées ou chargées de famille), ou le récépissé de PACS le cas échéant
	<input type="checkbox"/>	Un RIB (où apparaît votre nom et prénom IMPERATIVEMENT)
	<input type="checkbox"/>	Une photocopie des diplômes ,
	<input type="checkbox"/>	Le décompte des services en qualité de suppléant(e) ou de délégué(e) joint
	<input type="checkbox"/>	Un extrait n°3 du casier judiciaire daté de moins de trois mois à demander à : REPUBLIQUE FRANCAISE MINISTERE DE LA JUSTICE Direction des affaires criminelles et des grâces Casier judiciaire national 44079 NANTES CEDEX 1 ou par INTERNET
	<input type="checkbox"/>	Le certificat médical joint renseigné par un médecin généraliste agréé
	<input type="checkbox"/>	La déclaration négative jointe

A NOTER :

Pour le SFT (supplément familial de traitement), **joindre impérativement** une attestation de non perception de SFT par l'autre parent du ou des enfant(s), même en cas de séparation ou divorce prononcé ; la copie du livret de famille complet ainsi qu'une attestation de paiement CAF précisant les enfants à charge.